

Succédant au **programme LEADER du GAL Aunis 2014-2020** qui couvrait les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud, **et au programme DLAL FEAMP 2014-2020 du GALPA La Rochelle-Ré-Charron** qui était constitué de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la Communauté de communes de l'Île de Ré et la commune de Charron,

le nouveau programme **Volet territorial La Rochelle-Ré-Aunis 2023-2027** porte cette fois sur l'ensemble des **4 intercommunalités** (la Communauté d'agglomération de La Rochelle, la Communauté de communes de l'Île de Ré, la Communauté de communes Aunis Atlantique et la Communauté de communes Aunis Sud) et il comprendra le FEDER (axe 5), le LEADER et le DLAL FEAMPA.



En quoi consiste ce programme européen territorialisé ?

Le territoire La Rochelle-Ré-Aunis va disposer d'une enveloppe financière apportée par l'Union Européenne mobilisant :

- de l'axe territorial (OS5) du FEDER
- du FEADER au titre de la mesure LEADER
- Et du FEAMPA au titre du DLAL FEAMPA (Objectif prioritaire Economie bleue durable)

Késako ?

FEDER « Fonds Européen de Développement Régional » : il intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

L'axe 5, dit axe territorial est spécifiquement consacré à des projets locaux de développement du territoire.

FEADER « Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural » : il intervient dans le cadre de la politique de développement rural.

LEADER « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale » : il s'agit d'un programme d'initiatives communautaires en faveur du développement rural ayant pour objectif d'inciter et d'aider les acteurs ruraux à réfléchir sur le potentiel de leur territoire dans une perspective de plus long terme. Il vise à encourager la mise en œuvre de stratégies originales de développement durable intégrées, de grande qualité, ayant pour objet l'expérimentation de nouvelles formes de développement. Il est financé par du FEADER.

FEAMPA « Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture » : il intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche.

DLAL FEAMPA « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » : vise à soutenir le développement durable des activités de l'économie bleue notamment la pêche et l'aquaculture, en associant les acteurs du territoire.

FEDER

Axe 5

FEADER

Leader

FEAMPA

DLAL

Ce programme territorialisé, nommé **Volet territorial**, a vocation à soutenir les territoires urbains, péri-urbains, ruraux et littoraux, et ainsi favoriser un développement local équilibré qui réponde au mieux aux enjeux actuels et aux futurs défis du territoire. En d'autres termes, il accompagnera des actions relatives à la mise en œuvre de stratégies de développement définies localement par un ensemble de partenaires publics et privés constitués en GAL (Groupe d'Action Locale).

Résumé de la stratégie de développement local La Rochelle-Ré-Aunis



La concertation avec les acteurs locaux au 1^{er} semestre 2022 a permis de dégager les thématiques autour desquelles des projets du territoire pourraient se voir attribuer une subvention européenne. La stratégie adoptée est la suivante :

Axes de la stratégie	Fiches actions	Enveloppe et fonds mobilisé	
Axe 1 : Faciliter les déplacements et améliorer la desserte du territoire	1. Pôles d'échanges multimodaux en gare d'intérêt régional et intermodalité	1,2 M€	FEDER
	2 Développement de l'intermodalité en milieu rural	200 k€	
	3 Mobilités douces de proximité	1 M€	
Axe 2: Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité	4. Actions et investissements renforçant l'offre alimentaire de proximité en lien avec le Projet Alimentaire de territoire La Rochelle-Ré-Aunis	1 M€	FEDER
	5. Ingénierie en lien avec le Projet Alimentaire de territoire La Rochelle-Ré-Aunis – En milieu urbain	175 k€	LEADER
	6. Ingénierie en lien avec le Projet Alimentaire de territoire La Rochelle-Ré-Aunis – En milieu rural	466 k€	
Axe 3 : Soutenir les nouvelles formes d'habitat et de services aux publics	7. Le développement de nouvelles formes d'habitat et de services aux publics en milieu urbain	515 k€	FEDER
	8. Le développement de nouvelles formes d'habitat et de services aux publics en milieu rural	453 k€	LEADER
Axe 4 : Promouvoir les Coopérations	9. Coopérations	25 k€	FEDER
Axe 5 : Promouvoir une économie bleue durable sur le territoire	10. Amélioration de l'environnement littoral et marin	580 k€	FEAMPA
	11. Valorisation de l'identité maritime du territoire	420 k€	
Axe 6 : Animation, Gestion, évaluation	12. Animation, Gestion, Evaluation des volets FEDER, LEADER et FEAMPA	738 k€	LEADER



Comité de suivi GAL

1 fois par an

- ✓ Suivre les résultats de la programmation ;
- ✓ Suivre les stratégies d'animation et de communication



Instance décisionnelle du GAL (Groupe d'Action Locale)

Instance décisionnelle du GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture)

2 à 4 réunions par an

collège public

composé au moins :
d'élus des 4 EPCI du territoire,
élu du Conseil départemental, ...

collège privé

composé de représentants
socio-économiques du territoire,
de la société civile...

collège public

composé au moins :
d'élus des 3 EPCI littoraux du territoire,
élu du Conseil départemental, ...

collège privé

composé de représentants
socio-économiques du territoire,
de la société civile...

Principales missions des instances décisionnelles :

- ✓ Examiner les projets (FEDER OS5 et LEADER pour l'instance du GAL et DLAL FEAMPA pour l'instance du GALPA) présentés par les porteurs de projets
- ✓ Emettre un avis favorable ou défavorable au projet selon l'analyse des critères de sélection pertinents au regard de la stratégie développée.

Pilotage par la Communauté d'Agglomération de la Rochelle pour les 4 EPCI constituant le GAL

Une équipe technique installée à la Communauté d'agglomération de La Rochelle
et mobilisée sur l'ensemble du territoire La Rochelle-Ré-Aunis



Missions de l'équipe technique du GAL :

- ✓ Coordonne et pilote la programmation ;
- ✓ Communique sur la stratégie et les projets ;
- ✓ Anime le GAL et ses réunions ;
- ✓ Accompagne les porteurs de projets publics et privés du territoire, facilite les démarches pour solliciter une subvention européenne ;
- ✓ Suit et évalue la programmation.

Le parcours d'un dossier FEDER OS5 - LEADER



L'équipe technique du GAL ...

... communique sur le programme auprès des acteurs du territoire...

... rencontre le porteur de projet et échange sur son projet...



Idee d'un projet

Pré-demande d'aide auprès du GAL

Instance décisionnelle du GAL
Avis d'opportunité



Instance décisionnelle du GAL
Sélection

Instruction par la Région

Dépôt du dossier de demande de subvention

... aide le porteur de projet à compléter son dossier de demande de subvention...



... aide le porteur de projet à compléter son dossier de demande de paiement.

Dépôt du dossier de demande de paiement

Instruction par la Région

Paiement de la subvention



Le parcours d'un dossier DLAL FEAMPA



L'équipe technique du GAL ...

... communique sur le programme auprès des acteurs du territoire...

... rencontre le porteur de projet et échange sur son projet...



Idée d'un projet



Instance décisionnelle du GALPA
Sélection



Commission permanente de la Région
Programmation

*Instruction
par la Région*

Dépôt du dossier
de demande de
subvention

... aide le porteur de projet à compléter son dossier de demande de subvention...

... aide le porteur de projet à compléter son dossier de demande de paiement.

Dépôt du dossier
de demande de
paiement

*Instruction
par la Région*

Paiement de la
subvention

